

## Compte-rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du CEC-René Nelli Samedi 8 janvier 2011

---

En présence de 73 adhérents et 72 pouvoirs ayant été reçus par le Centre, Annie Lacombe, Présidente, entourée de Marie-Thérèse Delaprez, vice-Présidente, de Laurent Albaret, Secrétaire, de Michel Roquebert, administrateur et de Nicolas Gouzy, directeur, constate que le quorum est atteint et, qu'en conséquence, elle peut ouvrir l'Assemblée générale extraordinaire du Centre d'Études Cathares - René Nelli du samedi 8 janvier 2011. Elle fait la lecture d'un exposé devant les adhérents et en présence de la presse, dont voici l'intégralité.

*« Mesdames, messieurs, mes amis,*

*Aujourd'hui, samedi 8 janvier 2011, n'est pas un jour ordinaire pour notre association, le CEC. Vous êtes en effet convoqués – et vous avez répondu présents – à une assemblée générale extraordinaire sur décision du conseil d'administration du 20 décembre 2010. L'ordre du jour est le suivant : survie de l'association dans un contexte contraint de cessation de paiement et réflexion autour d'un nouveau projet associatif culturel. Il y aura donc deux parties, l'une consacrée à la situation présente difficile et à l'issue fatale, et l'autre tournée vers l'avenir.*

*Adhérente ancienne du CEC, j'ai assisté à des assemblées générales mouvementées, avec des problèmes de trésorerie récurrents liés à l'absence de fonds propres et à notre dépendance aux subventions publiques. Des solutions ont toujours été trouvées : rallonges budgétaires, l'expérience du CVPM, un licenciement et dernièrement la tentative de mutation vers une société coopérative avec l'aide du mouvement coopératif et après un audit de repositionnement. Un plan de formation des salariés, d'ailleurs toujours en cours, couplé à d'autres aides de l'Etat, l'accueil de ce projet dans un incubateur d'entreprises sociales à Montpellier et la mise en place de tests économiques allaient dans le sens de cette évolution. Je voudrais, à ce stade du compte-rendu, rendre hommage à notre directeur Nicolas Gouzy qui, avec son intuition et son intelligence, nous a fait réfléchir et évoluer vers une reconversion possible, celle d'une société de type coopératif ; cela a permis de sauver les emplois pendant deux ans.*

*Mais aujourd'hui, nous manquons de temps et d'argent pour terminer le processus de transformation. Fin octobre, les simulations de trésorerie, projetées au 30 novembre et au 31 décembre s'avéraient inquiétantes, un premier rendez-vous chez notre ancien commissaire aux comptes M. Belhabchi laissait entrevoir la possibilité unique de la liquidation judiciaire.*

*Le 15 novembre, lors d'un rendez-vous au Conseil général, la situation était portée à la connaissance d'André Viola, le futur président du Conseil général. Je signale que l'emploi et la dimension humaine ont toujours été pour moi, Présidente, et pour les administrateurs, une préoccupation majeure.*

*Dans un souci de possible « sortie par le haut » de cette crise, et pour trouver une solution financière à l'amiable avec le Conseil général, plusieurs réunions ont eu lieu au Conseil général avec des administratifs, les conseillers juridiques du CG 11, moi-même, Brigitte Ramon et parfois Nicolas Gouzy. Un accord n'a pas pu être trouvé.*

*Au niveau du passif, un état des dettes certaines et prévisionnelles au 31 décembre 2010 fait apparaître un déficit de 126 000 €, dont environ 60000 € de dettes sociales, déficit corrigé car les salaires de décembre – sans les charges – ont été payés. Certaines dettes sont échues, d'autres sont à échoir*

*du fait même de la disparition de l'association (remboursement des aides d'Etat en cours et pénalités de résiliation de contrats de location de matériel)*

*Dans ces dettes, certaines peuvent être négociées, les demandes ont été faites. Par ailleurs, pour les salariés, l'hypothèse d'un licenciement par rupture conventionnelle, envisagée au début, ne s'est pas avérée possible, renseignements pris auprès de l'Inspection du travail. C'est donc le licenciement économique qui s'applique, qui coûte beaucoup plus cher : 121 000 € au lieu de 78 000 €.*

*Face à cette situation financière et l'absence d'accord amiable avec le Conseil général, la seule solution reste la procédure judiciaire de cessation de paiement. Plusieurs contacts ont été pris avec le mandataire liquidateur à Carcassonne, afin d'étudier le dossier. Le redressement judiciaire, un moment envisagé, a été abandonné devant l'absence de toute possibilité de recettes et liquidités. Je rappelle que l'URSSAF, à qui nous devons de l'argent, avait la possibilité d'assigner directement l'association et qu'il était donc préférable que nous prenions les devants.*

*Un Conseil d'administration a été convoqué le 20 décembre avec pour ordre du jour la survie de l'association. Tous les élus qui doivent siéger étaient présents ou représentés, mais simplement deux membres du bureau, Liliane Cantecor et moi-même. Trois salariés sur cinq ont assisté aux débats très difficiles. Le Conseil d'administration, conformément à l'article 11 des statuts, s'est prononcé pour le dépôt de déclaration de cessation de paiement et la demande de mise en liquidation judiciaire dans les plus brefs délais. Cela a été fait le 23 décembre 2010. L'audience du TGI pour statuer sur cette demande aura lieu le mardi 11 janvier 2011 à la séance de 14h00. Je remercie Maître Frontil pour son aide et son efficacité sur le dossier. Les conséquences d'une liquidation judiciaire sont le dessaisissement des actes de gestion et la nomination d'un mandataire liquidateur qui se substitue aux administrateurs, la prise en charge des salariés par les AGS pour les salaires et le licenciement économique, la vente des actifs par le liquidateur, c'est-à-dire, au cas particulier, le fonds documentaire. La liquidation judiciaire, c'est la solution la moins coûteuse techniquement, mais la plus dramatique, tant au niveau des salariés que de l'association elle-même, car il y a disparition de la personne morale.*

*Je ne clôturerais pas, en ce qui me concerne, devant vous laisser la parole sur cette première partie, sans évoquer deux points. D'abord la médiatisation de l'affaire, toute cette semaine, dans les journaux, et surtout la polémique qui s'est engagée avec Alain Tarlier, conseiller général chargé de la culture et membre du Conseil d'administration. Si j'ai maîtrisé ma parole lors des interviews, le Conseil général n'a pas su maîtriser celle d'Alain Tarlier qui s'est exprimé à titre personnel, sans en référer au Conseil général. Ce monsieur a eu des absences de mémoire car il est co-responsable de la situation dans laquelle nous sommes. En ayant déserté le Conseil d'administration pendant deux ans, en ayant oublié que la commande pour ces dernières années, qu'il a d'ailleurs relayé dans ses courriers, était d'abandonner la recherche scientifique, le « côté intellectuel » du CEC et de se recentrer sur le territoire, pour y mener une politique de vulgarisation de qualité envers les Audois, que ce travail que nous avons exécuté de manière parfaite par des conférences, des journées découverte et autres missions est loué par tous nos utilisateurs et tous les publics que nous avons rencontré. Il est responsable aussi car, chargé de la commémoration de la Croisade en 2009, il a décidé de ne pas nous la confier, mais de la confier aux Archives Départementales et au réseau de ses amis. Nous avons d'ailleurs vu le résultat sur une programmation très élitiste, très universitaire, et inadaptée aux attentes des Audois. Le travail de terrain, c'est nous qui l'avons fait avec notre propre programmation qui a connu un grand succès public. Alors dire aux journalistes que le CEC aujourd'hui n'est qu'une*

*« coquille vide », que les intellectuels ont déserté, est irresponsable et mensonger, car le travail de vulgarisation n'a pas empêché les intellectuels de chercher et de fréquenter le CEC. Pour cela, tout dépend où l'on place le curseur sur l'échelle de l'intelligence. Et pour paraphraser René Nelli, je dirais « Méfiez-vous des personnes qui fondent leur autorité sur la base de leur ignorance ».*

*Le dernier point de cette première partie sera de vous lire la lettre du président actuel, pour peu de temps, du Conseil Général, M. Rainaud, en réponse à toute cette polémique.*

*Je remercie toute l'équipe du CEC - René Nelli pour le travail accompli, tous les adhérents qui se sont investis de près ou de loin selon leurs disponibilités, leur participation et leur intérêt au groupe de travail mensuel, leur présence à toutes les conférences et journées, leurs messages et leur soutien. »*

À la suite de cette lecture, Annie Lacombe fait part aux présents de la réception d'une lettre de Marcel Rainaud, président du Conseil général de l'Aude et en donne lecture (cf copie jointe). Outre l'état des lieux dressé par Marcel Rainaud, conscient du travail et de l'histoire du Centre d'Études Cathares - René Nelli, le président du Conseil général déplore la situation, souhaite que l'avenir des salariés soit réglé dans un climat apaisé alors que la cessation d'activité lui semble inéluctable. M. Rainaud est par ailleurs favorable à la constitution d'une nouvelle association de bénévoles et propose que le 4<sup>e</sup> étage de la Maison des Mémoires soit prêté selon conditions à la nouvelle association.

Annie Lacombe fait ensuite lecture aux présents de plusieurs courriers d'adhérents n'ayant pu être présents, tous déplorant la situation et la politique culturelle du Conseil général, mais considérant qu'il ne *« faut rien lâcher »* et bâtir un projet autour d'une nouvelle association. Annie Lacombe termine son intervention en ouvrant le débat et en donnant la parole aux adhérents.

Gauthier Langlois remercie Annie Lacombe de son intervention et informe les présents qu'à la suite de son courriel du 7 janvier aux adhérents pour la création d'une nouvelle association et la préservation du fonds, une quinzaine d'entre eux a répondu favorablement. Il considère que le Centre d'Études Cathares - René Nelli doit faire le bilan de son action scientifique, mais également de son action de vulgarisation, afin de répondre aux détracteurs. Selon lui, c'est une nécessité *« pour poursuivre vers autre chose »*.

Michel Roquebert regrette l'absence des 12 conseillers généraux administrateurs du Centre d'Études Cathares - René Nelli et dénonce *« les mensonges du conseiller général Alain Tarlier »*, conseiller qui s'est exprimé les jours précédents au sujet du Centre d'Études Cathares - René Nelli dans la presse régionale. Sans vouloir *« envenimer la polémique »*, il revient également sur le retrait des historiens du comité scientifique de l'association, retrait provoqué par le licenciement de la directrice scientifique Pilar Jimenez, licenciement voulu par le Conseil général de l'Aude.

Les adhérents qui s'expriment successivement reconnaissent l'importance de l'action du Centre d'Études Cathares - René Nelli (comme l'ancien maire de Fanjeaux), le fait que le Centre d'Études Cathares - René Nelli soit un espace culturel reconnu et que *« personne n'est dupe que la campagne de presse détourne l'opinion vers un bouc émissaire »* et non sur les vraies raisons de la situation financière délicate du Centre (M. Gouzy). Plusieurs adhérents s'étonnent avec émotion des propos tenus sur le Centre d'Études Cathares - René Nelli par Alain Tarlier, l'expression de *« coquille vide »* étant pour certains un *« mensonge éhonté »*, un langage discourtois vis-à-vis des adhérents anciens ou récents, mais également vis-à-vis de l'équipe du Centre d'Études Cathares - René Nelli, voire une *« insulte »*. Quant à la position de la mairie de Carcassonne, Annie

Lacombe informe les présents qui s'en inquiètent qu'elle est en attente d'un rendez-vous avec le maire, tout comme elle a rencontré André Viola, futur président du Conseil général de l'Aude.

L'avenir du fonds du Centre d'Études Cathares - René Nelli est également abordé par les présents. À ce sujet, Annie Lacombe annonce qu'une évaluation – et non une expertise – a été récemment faite par un libraire toulousain. Elle donne lecture de l'avis de ce dernier, qui évalue la valeur d'achat du fonds ancien à 70.000,00 €. Annie Lacombe et Michel Roquebert reconnaissent la sous-estimation de ce fonds, mais la présidente fait part du fait que le Conseil général fera une offre pour l'acquisition de ce fonds afin qu'il ne soit pas dispersé lors de la vente de l'actif par le liquidateur judiciaire. Nicolas Gouzy, directeur du Centre d'Études Cathares - René Nelli, précise à ce sujet que la valeur vénale du fonds documentaire total est plus proche des 180.000,00 €.

Gauthier Langlois rappelle que le Centre d'Études Cathares - René Nelli est « *une bonne affaire* », non seulement par sa valeur historique qui a participé à l'apport touristique dans la région, mais aussi par sa bibliothèque, outil de travail qui a permis aux étudiants et aux chercheurs de poursuivre la recherche sur le catharisme. Michel Roquebert tient à préciser à ce sujet que les oppositions au Centre d'Études Cathares - René Nelli existent, « *des oppositions structurées* », crispations vis-à-vis de l'histoire régionale et « *manipulation hostile* » de l'histoire par certains. Il est également conscient de la baisse de l'intérêt pour l'histoire du catharisme, pour des questions de générations selon lui. Le Centre d'Études Cathares - René Nelli serait donc « *passé de mode* », l'économie du tourisme étant désormais la priorité du Conseil général de l'Aude.

Charles Peytavie, médiateur du Centre d'Études Cathares - René Nelli, ne rejoint cependant pas Michel Roquebert sur ce point, ajoutant que les représentants de la marque « *Pays cathare* » restent sensibles à l'histoire et suivent régulièrement – et en nombre augmentant – les formations proposées par le Centre d'Études Cathares - René Nelli.

Selon Gauthier Langlois, si la désaffection est certaine, on ne peut remettre en cause le travail de vulgarisation et le renouvellement du discours sur le catharisme portés par le Centre d'Études Cathares - René Nelli, notamment par *Histoire du catharisme Magazine*.

M. Da Costa recentre les discussions sur l'avenir du Centre d'Études Cathares - René Nelli et la nécessité de passer l'étape émotionnelle provoquée par la disparition de la structure. Le débat autour de la « *coquille vide* » est, selon lui, plus à lier au programme Aude Pays Cathare qu'au Centre d'Études Cathares - René Nelli. L'investissement dans l'Histoire mené par le Centre doit perdurer, soutenu par le Conseil général de l'Aude, ou par d'autres collectivités publiques.

Annie Lacombe aborde la seconde partie de son intervention et revient sur ce point, rappelant les propos du président Rainaud concernant le prêt du 4<sup>e</sup> étage de la Maison des Mémoires et, dans la perspective d'une nouvelle association, engage les présents à réfléchir aux actions à mener afin de conserver le fonds ancien et moderne de la bibliothèque. Par ailleurs, selon elle, si la nouvelle structure disposera de locaux, elle devra s'appuyer sur des bénévoles actifs et des projets. À ce sujet, elle rappelle que la 3<sup>e</sup> journée René Nelli au château de Bouisse (25 juin 2011) reste toujours d'actualité, et que 2011 est une année de commémoration autour de René Nelli, dont un programme a déjà été annoncé, avec un pilotage du GARAE et des Archives Départementales de l'Aude.

Philippe Ramon, neveu de René Nelli et actuel propriétaire du château de Bouisse, déplore quant à lui que « *le Conseil général trahisse la mémoire de René Nelli* » en

lâchant le Centre d'Études Cathares - René Nelli. Il espère que l'importance de l'actualité autour de René Nelli ne sera pas remise en cause et voit l'espoir d'un rebond avec la création d'une nouvelle structure, voire d'une SCOP envisagée par Nicolas Gouzy.

*Michel Roquebert, favorable à ces projets à venir, informe les présents de son soutien pour l'avenir, avant de se retirer de l'Assemblée générale extraordinaire sous les applaudissements (16h00).*

Annie Lacombe ouvrant le débat autour de l'avenir de l'association, Nicolas Gouzy intervient pour rappeler que toute nouvelle structure, quelle que soit sa forme, a besoin d'un projet. Selon lui, il faut aller au-delà d'un espace identique au Centre d'Études Cathares - René Nelli, le projet culturel doit être plus large, et doit dépasser la connaissance factuelle et événementielle. Dans les traces de René Nelli, il sera « *nécessaire de manifester une vraie générosité culturelle, de trouver une dynamique nouvelle entre l'histoire, le patrimoine régional et des citoyens, libérée du poids du passé* »

Franc Bardou rejoint les propos de Nicolas Gouzy, envisageant la création d'une structure qui pourrait s'intituler « *société des amis de René Nelli* », poursuivre ainsi les activités du Centre d'Études Cathares - René Nelli, et ouvrir au-delà du catharisme – même si l'on risque de se heurter au « monument Nelli ». Il faut également, selon lui, perpétuer la démarche de René Nelli au-delà de la politique culturelle rétrécie du Conseil général de l'Aude.

Selon Gauthier Langlois, il est important de définir dans ce sens les nouvelles orientations, et ce rapidement. Le débat s'engage sur la création d'une association dans l'instant ou après réflexion. La nécessité d'une chronologie et de la mise en place d'un groupe de travail est finalement retenue par la majorité des présents.

Thomas Charpentier appuie cette décision du fait qu'il faut éviter de faire un « *Centre d'Études Cathares - René Nelli n°2* », mais qu'il faut faire appel à « *une envie et aux énergies des bénévoles actifs* ». L'acte d'engagement des adhérents présents qui le souhaitent est une nécessité afin de « *semmer la graine* ».

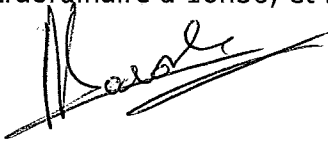
Dans un même temps, les présents sont favorables à l'élaboration d'une motion sur la nécessité de conserver le fonds ancien et moderne de la bibliothèque du Centre d'Études Cathares - René Nelli dans l'espace public et se proposent, par cette motion, de saisir les collectivités publiques. Un texte est rédigé dans ce sens par Laurent Albaret, secrétaire du Centre d'Études Cathares - René Nelli, et voté à l'unanimité des présents :

*Motion de l'Assemblée générale extraordinaire :*

*« L'Assemblée générale extraordinaire du Centre d'Études Cathares - René Nelli réunie ce 8 janvier 2011 prend acte de la situation du Centre. Les membres présents s'inquiètent de l'avenir du fonds ancien et moderne de la bibliothèque du Centre d'Études Cathares - René Nelli et souhaitent ardemment que, prioritairement, le Conseil général de l'Aude, ou les autres collectivités publiques intéressées, qui ont conscience de l'importance patrimoniale de cet ensemble, se portent acquéreurs de ce fonds et le conservent dans son intégralité afin de le mettre à la disposition du public. »*

Annie Lacombe propose aux présents de se retrouver le mercredi 26 janvier prochain au Centre d'Études Cathares - René Nelli autour d'un premier groupe de travail pour définir la nouvelle structure, sa dénomination, ses statuts et son objet. Les adhérents présents souhaitant s'engager sont invités à laisser leurs coordonnées.

Sous les applaudissements, la présidente Annie Lacombe lève l'Assemblée générale extraordinaire à 16h30, et invite les présents autour d'un verre de l'amitié.



Annie Lacombe  
Présidente du Centre d'Études Cathares - René Nelli

Laurent Albaret  
Secrétaire du Centre d'Études Cathares - René Nelli  
Secrétaire de séance

A-L